



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 juin 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente juin à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

**PRÉSENTS** : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline DELYS (à partir de la 5<sup>ème</sup> délibération), Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA-MONTEIRO, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

**POUVOIRS** :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;  
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;  
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

**EXCUSÉS** : Adeline GELYS (4 premières délibérations), Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND ;

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Harielle LESUEUR.

**LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL**

*Affichées en mairie le :*

**0. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2022**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

**1. APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Conseil municipal approuve, par 24 voix pour et 6 abstentions (V. PELISSIER, G. POUJOL DE MOLLIENS, B. PRIEZ, I. YATOUNGOU, MN. FRATANI et S. BERTHE), les modifications du PLU arrêté pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, de la MRAe, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Le droit de préemption urbain simple et renforcé sur les zones U et AU du PLU révisé tels que défini par les délibérations antérieures. Le Conseil confirme aussi la délibération du 27 mars 2019 relative à la délégation du droit de préemption au bénéfice de la CACP, sur le périmètre des parcs d'activités Vert Galant et Béthunes. Il est donné tout pouvoir au Maire, ou à son représentant dûment habilité, pour procéder aux notifications et aux formalités nécessaires afin de rendre opposable le PLU ainsi que le droit de préemption urbain.

**2. BUDGET PRINCIPAL 2022 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE 2021**

Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 6 absentions (V. PELISSIER, G. POUJOL DE MOLLIENS, B. PRIEZ, I. YATOUNGOU, MN. FRATANI et S. BERTHE), reprend les résultats de clôture 2021 et les affecte au Budget supplémentaire 2022 comme suit :

- Inscription d'une part du résultat de fonctionnement à hauteur de de 3 299 710,74 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement (recette au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ») qui se décompose ainsi :
  - résultat d'investissement : - 27 761,93 € ;
  - restes à réaliser : solde de - 1 476 736,81 € (recettes de 406 349,06 € - dépenses de 1 883 085,87 €) ;
  - réduction de l'emprunt inscrit initialement au budget primitif 2022 : -1 795 212,00 €.
- Report du solde du résultat cumulé de la section fonctionnement 2021 pour alimenter l'autofinancement à hauteur de + 2 274 315,18 € (recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ») ;
- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2021 de - 27 761,93 € (dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté »).

### 3. BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION 2022 – AFFECTION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021

Le Conseil municipal reprend, à l'unanimité, le résultat de clôture 2021 en le reportant sur la section de fonctionnement et l'affecte au Budget supplémentaire 2022 comme suit :

- Report du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2021 de + 5 538,96 € : recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

### 4. BUDGET ANNEXE DU GOLF 2022 – AFFECTION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021

Le Conseil municipal reprend, par 28 voix pour et 2 abstentions (MN. FRATANI et S. BERTHE), les résultats de clôture 2021 en les reportant sur leurs sections respectives (fonctionnement et investissement) et les affecte au Budget supplémentaire 2022 comme suit :

- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2021 de + 66 930,97 € : recette au compte 001 « résultat d'investissement reporté » ;
- Report du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2021 de - 5 866,27 € : dépense au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

### 5. BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

Le budget supplémentaire de la Commune pour l'année 2022 est approuvé par le Conseil municipal, par 25 voix pour et 6 abstentions (V. PELISSIER, G. POUJOL DE MOLLIENS, B. PRIEZ, I. YATOUNGOU, MN. FRATANI et S. BERTHE), comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES	BP 2022	BS 2022
	pour mémoire	proposé
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 852 805,00	1 147 514,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	18 481 707,00	-34 820,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	117 346,00	131 560,00
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	1 284 723,18
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 869 801,00	1 163,00
66 CHARGES FINANCIERES	10 367,00	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	194 500,00	60 590,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	27 000,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	30 553 526,00	2 590 730,18
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 879 812,00	-340 152,00
042 OPERATIONS D'ORDRE	1 422 556,00	20 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	3 302 368,00	-320 152,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	33 855 894,00	2 270 578,18

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BS 2022</b>
	pour mémoire	proposé
001 EXCEDENT REPORTE FONCTIONNEMENT	0,00	<b>2 274 315,18</b>
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	184 000,00	<b>0,00</b>
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE	2 731 960,00	<b>2 000,00</b>
73 IMPOTS ET TAXES	22 167 228,00	<b>-206 033,00</b>
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 979 108,00	<b>198 296,00</b>
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	724 218,00	<b>2 000,00</b>
76 PRODUITS FINANCIERS	811,00	<b>0,00</b>
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 400,00	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>33 806 725,00</b>	<b>2 270 578,18</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE	49 169,00	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>49 169,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>33 855 894,00</b>	<b>2 270 578,18</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BS 2022</b>
	pour mémoire	proposé
001 DEFICIT REPORTE INVESTISSEMENT	0,00	<b>27 761,93</b>
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	<b>780 000,00</b>
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	17 000,00	<b>0,00</b>
16 EMPRUNTS	235 133,00	<b>0,00</b>
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (études, PLU & logiciels)	84 480,00	<b>32 640,00</b>
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	160 000,00	<b>25 000,00</b>
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (travaux annuels & matériels)	3 947 510,00	<b>316 624,00</b>
23 IMMOBILISATIONS EN COURS (travaux pluriannuels)	7 068 980,00	<b>-1 465 930,00</b>
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00	<b>0,00</b>
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	80 000,00	<b>15 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>11 598 103,00</b>	<b>-268 904,07</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE	49 169,00	<b>0,00</b>
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>199 169,00</b>	<b>0,00</b>
RESTES A REALISER 2021		<b>1 883 085,87</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 797 272,00</b>	<b>1 614 181,80</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BS 2022</b>
	pour mémoire	proposé
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	175 000,00	<b>0,00</b>
10 DOTATIONS ET RESERVES	1 030 000,00	<b>3 389 710,74</b>
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 754 692,00	<b>-499 383,00</b>
16 EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES	4 795 212,00	<b>-1 795 212,00</b>
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	590 000,00	<b>432 869,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>8 344 904,00</b>	<b>1 527 984,74</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 879 812,00	<b>-340 152,00</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE	1 422 556,00	<b>20 000,00</b>
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>3 452 368,00</b>	<b>-320 152,00</b>
RESTES A REALISER 2021		<b>406 349,06</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 797 272,00</b>	<b>1 614 181,80</b>

## **6. BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION – VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022**

Le budget supplémentaire de l'Office Locale d'Animation pour l'année 2022 est approuvé par le Conseil municipal, à l'unanimité, comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BS 2022</b>
	pour mémoire	proposé
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	167 270,00	0,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	253 742,00	0,00
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	11 171,96
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 800,00	1 000,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	422 812,00	12 171,96
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22 500,00	-6 633,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	22 500,00	-6 633,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	445 312,00	5 538,96

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BS 2022</b>
	pour mémoire	proposé
002 EXCEDENT REPORTE FONCTIONNEMENT	0,00	5 538,96
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE	104 080,00	0,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	341 232,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	445 312,00	5 538,96
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	445 312,00	5 538,96

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BS 2022</b>
	pour mémoire	proposé
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (travaux annuels & matériels)	22 500,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	22 500,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	22 500,00	0,00

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BS 2022</b>
	pour mémoire	proposé
10 DOTATIONS ET RESERVES	0,00	6 633,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	0,00	6 633,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 500,00	-6 633,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	22 500,00	-6 633,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	22 500,00	0,00

## 7. BUDGET ANNEXE DU GOLF – VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

Le budget supplémentaire du Golf pour l'année 2022 est approuvé par le Conseil municipal, par 29 voix pour et 2 abstentions (MN. FRATANI et S. BERTHE), comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BS 2022</b>
	pour mémoire	proposé
002 DEFICIT REPORTE FONCTIONNEMENT	0,00	5 866,27
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	686,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	686,00	5 866,27
042 OPERATIONS D'ORDRE	5 923,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	5 923,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	6 609,00	5 866,27

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES	BP 2022	BS 2022
	pour mémoire	proposé
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	5 000,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE	1 609,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	1 609,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	6 609,00	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	BP 2022	BS 2022
	pour mémoire	proposé
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (travaux annuels & matériels)	4 314,00	8 700,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	4 314,00	8 700,00
040 OPERATIONS D'ORDRE	1 609,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	1 609,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	5 923,00	8 700,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	BP 2022	BS 2022
	pour mémoire	proposé
001 EXCEDENT REPORTE FONCTIONNEMENT	0,00	66 930,97
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	0,00	66 930,97
040 OPERATIONS D'ORDRE	5 923,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	5 923,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	5 923,00	66 930,97

## 8. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 2 abstentions (MN. FRATANI et S. BERTHE), décide en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, de déléguer au Maire les domaines énumérés dans la délibération correspondante pour lesquels il pourra prendre des décisions sans avoir besoin de recourir à une délibération. Il devra cependant rendre compte de ses décisions à chacune des réunions du Conseil.

## 9. RÉTROCESSION DES AVOIRS DE L'ASSOCIATION OLA (OFFICE LOCAL D'ANIMATION)

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de rétrocession des avoires de l'association Office Local d'Animation et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

## 10. MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR DIVERSES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie l'autorisation de programme pour les opérations listées dans le tableau détaillé annexé à la présente délibération et modifie les montants et l'échéancier des crédits de paiement de l'ensemble des opérations gérées en AP/CP.

## 11. POLITIQUE DE LA VILLE – RAPPORT ANNUEL 2021 DU CONTRAT DE VILLE

Le Conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, sur le rapport annuel du contrat de ville de Cergy-Pontoise 2021.

## **12. RAPPORT 2021 D'UTILISATION DES DOTATIONS ACCORDÉES AU TITRE DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION**

Le Conseil municipal prend acte de l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et des financements Politique de la ville dont a bénéficié la commune de Saint-Ouen l'Aumône pour l'année 2021.

## **13. RAPPORT 2021 RELATIF AU FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA RÉGION ILE DE FRANCE**

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2021.

## **14. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU LABEL « INFO JEUNESSE » DE LA COORDINATION LOCALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION (CLEF) POUR LA PÉRIODE 2022/2028**

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire ou son représentant dûment habilité à solliciter le renouvellement du label Information Jeunesse pour la période 2022-2028 et à signer les documents et les actes y afférents.

## **15. REVALORISATION DE LA TARIFICATION DES NUITÉES POUR LES SÉJOURS ORGANISÉS PAR LA VILLE**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la revalorisation de la tarification des nuitées de 3 heures à 5 heures du SMIC horaire pour les séjours organisés par la Commune. L'augmentation aura lieu au 1er juillet 2022 et la dépense est prévue au budget de la Commune.

## **16. RECOURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE – SECTEUR PÉRISCOLAIRE**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition d'ouvrir la capacité d'accueil à deux contrats d'apprentissage dans le secteur périscolaire.

## **17. DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2022**

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, le taux maximum d'avancement à chaque grade supérieur, dans la limite des crédits inscrits au budget comme suit :

### CATEGORIE C

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIOS 2022</b>
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	25 %
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	45 %

<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIOS 2022</b>
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0 %
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35 %

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIOS 2022</b>
	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	0%

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>RATION 2022</b>
	Agent de maîtrise principal	35 %
	Adjoint technique principal de 1ère classe	30 %
	Adjoint technique principal de 2ème classe	15 %

<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIOS 2022</b>
	Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe	25 %

CATEGORIE B

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIOS 2022</b>
	Rédacteur principal de 1ère classe – voie de l'ancienneté	100%

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIOS 2022</b>
	Technicien principal de 2ème classe	100%

CATEGORIE A

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIOS 2022</b>
	Infirmier en soins généraux hors classe	0%

<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIOS 2022</b>
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0%

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIOS 2022</b>
	Ingénieur principal de 1ère classe	0%

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIOS 2022</b>
	Attaché principal	100%

**18. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la modification du tableau des emplois comme suit :

<b>EMPLOI/SERVICE</b>	<b>ANCIEN GRADE</b>	<b>NOUVEAU GRADE</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>
Agents de service et de restauration (3 postes) – <i>remplacement suite à des départs en retraite</i>	Adjoint technique principal de 2ème classe (catégorie C)	Adjoint technique (catégorie C)	Temps complet
ATSEM – <i>remplacement d'un agent en retraite</i>	ATSEM principal de 1ère classe (catégorie C)	ATSEM principal de 2ème classe (catégorie C)	Temps complet
Chargé de création graphique au service communication	Technicien (catégorie B)	Adjoint administratif principal de 2ème classe (catégorie C)	Temps complet
Chargé de mission des infractions du droit des sols	Rédacteur (catégorie B)	Adjoint administratif (catégorie C)	Temps complet

En lien avec la promotion 2021 des avancements de grade, le Conseil municipal approuve, au 1<sup>er</sup> juillet 2022 les transformations de postes suivantes ;

<b>EMPLOI/SERVICE</b>	<b>ANCIEN GRADE</b>	<b>NOUVEAU GRADE</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>
Responsable gestion des carrières	Attaché territorial	Attaché principal	Temps complet
Responsable du pôle périscolaire et chargée des ressources humaines	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Agent d'accueil de l'hôtel de ville	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
Travailleur social au pôle logement	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
Agent d'accueil au service des affaires générales	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
Administrateur du parc applicatif à la direction des systèmes d'information	Technicien	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
Responsable environnement propreté	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Temps complet
Agent polyvalent au parc des sports	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Agent de service et de restauration	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Agents d'entretien polyvalent à l'environnement et à la propreté	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Chef d'équipe de la régie bâtiments	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
ATSEM à la crèche du Saut du Loup	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Agent polyvalent à la régie bâtiments	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
Agent polyvalent à la régie des espaces verts	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
Animateurs au sein des centres de loisirs (2 postes)	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
ATSEM dans les écoles (2 postes)	Atsem principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Atsem principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Agent de police municipale	Gardien brigadier	Brigadier-chef principal	Temps complet

Dans le cadre de la restructuration des services, un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet est supprimé à la suite du départ en retraite de l'agent en poste au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Dans le cadre de la déprécarisation des agents vacataires recrutés dans nos accueils de loisirs, trois postes permanents relevant de la catégorie hiérarchique C sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet seront créés. Les agents exerceront les missions d'animateur.



Le maire est autorisé à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, conformément aux conditions fixées à l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

#### **19. BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2021**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le bilan des opérations immobilières opérées en 2021.

#### **20. ACQUISITION DE LA SENTE DES LABOURS AUPRES DU DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles cadastrées BC n°113, 115 et 117 constitutives de la sente des Labours, formant ensemble une unité foncière de 448 m<sup>2</sup>. Il autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié y afférent et à prononcer le classement de cette sente dans le domaine public communal.

#### **21. ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE BH 334 INCLUSE DANS L'ASSIETTE FONCIÈRE DU CHEMIN DU HALAGE**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastrée BH n°334 constitutive d'une emprise du Chemin du Halage en nature de cheminement piéton. Il autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié y afférent et à prononcer le classement de cette parcelle dans le domaine public communal.

#### **22. RÉGULARISATION ALIGNEMENT DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE 50 RUE DES SABLONS**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la régularisation de la parcelle cadastrée AZ n°300, en nature de trottoir et de voirie publique. Il autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à acquérir à l'euro symbolique cette parcelle, en vue de son incorporation dans le domaine public communal.

#### **23. DEMANDE DE MODIFICATIF À L'ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION VOLUMÉTRIQUE DE LA RÉSIDENCE MAUBUISSON I ET HAUTE-AUMONE**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la prise en charge des frais de tenue des assemblées générales extraordinaires des copropriétaires de la résidence Maubuisson I et de la résidence Haute-Aumône, et la prise en charge des frais de modification des états descriptifs de divisions volumétriques et règlement de copropriété.

Le Maire,

Laurent LINQUETTE